



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
JEUDI 25 SEPTEMBRE 2025 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

OBJET : D9 - Modification du tableau des effectifs permanents et non permanents

Date de convocation : 19 septembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 22

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Jocelyne PELETTE, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Mathilde MAINGUENAUD, Adjoint ;

Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Denis PETONNET, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Patrice BOUCHET, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Sabrina THIBAUD, Médéric DIRAISON, Julien SARRAZIN, Arthur AUGER, Micheline JULIEN, Pierre-Michel MARCH, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : 3

Matthieu GUIHO à Philippe BARRIERE ; Natacha MICHEL à Cyril CHAPPET ; Gaëlle TANGUY à Anne DELAUNAY

Absents excusés : 3

Henoch CHAUVREAU ; Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX ; Houria LADJAL

Absent : 1

Patrick BRISSET

Présidente de séance : Françoise MESNARD

Secrétaire de séance : Cyril CHAPPET

Mme la Maire constate que le quorum (15) et ouvre la séance.

D9 - Modification du tableau des effectifs permanents et non permanents**Rapporteur : Mme Myriam DEBARGE**

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Code des communes et notamment son article L. 412-49-1° ;

Vu le Code du tourisme et notamment ses articles L. 133-11 à L. 133-18° ;

Vu le Code général de la fonction publique (CGFP) et notamment son article L332-23,1° ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération D17 du Conseil municipal du 3 juillet 2025 portant mise à jour du tableau des effectifs permanents et non permanents de la Commune ;

Conformément au CGFP, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ;

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs permanents et non permanents ;

Considérant l'avis du Comité social territorial, en sa séance du 16 septembre 2025 ;

Il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, y compris lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des recrutements, des avancements de grade ou des promotions internes.

La présente délibération a pour objet de modifier le tableau des effectifs, correspondant aux situations ci-dessous énumérées et d'adopter le nouveau tableau des emplois en annexe.

SUR POSTE PERMANENT**1°) Maintien et renforcement d'effectif***** Pôle des Services techniques / Chargée de mission Développement durable**

Pour maintenir et continuer à développer les actions du service Grands projets, il est proposé au Conseil municipal d'ouvrir un emploi de technicien à hauteur de 35/35^{ème} ;

2°) Affectation d'emploi déjà existant*** Pôle Affaires générales / Service Ressources humaines (RH)**

Pour permettre le renouvellement de contrat de la Chargée de gestion RH et dont la fin de contrat aura lieu au cours du 4^{ème} trimestre 2025, il est proposé au Conseil municipal d'ouvrir l'emploi de rédacteur à hauteur de 35/35^{ème}.

*** Pôle Culture / Musée**

Pour permettre le renouvellement de contrat de :

- l'Agent d'accueil, de médiation de week-end et de période estivale et dont la fin de contrat aura lieu au cours du 4^{ème} trimestre 2025, il est proposé au Conseil municipal d'ouvrir l'emploi d'adjoint du patrimoine à hauteur de 16/35^{ème},
- la médiatrice culturelle et dont la fin de contrat aura lieu au début du 1^{er} trimestre 2026, il est proposé au Conseil municipal d'ouvrir l'emploi d'assistant de conservation à hauteur de 35/35^{ème}.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser de pourvoir ces emplois par voie contractuelle, en application des dispositions de l'article L.332-8,2° du CGFP ; sa durée pourra être prolongée, par reconduction expresse, pour une durée de 3 ans renouvelable.

3°) Redéploiement des postes disponibles au sein de la filière administrative

Suite à des mouvements de changement de statuts sur le cadre d'emplois des adjoints administratifs, le tableau des effectifs doit faire l'objet des mises à jour correspondantes, à savoir :

- suppression de 5 postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, à hauteur de 35/35^{ème},
- création de 5 postes d'adjoint administratif, à hauteur de 35/35^{ème}.

SUR POSTE NON PERMANENT**Pôle des affaires générales / Service Police municipale (PM) / Création d'emploi**

Pour assurer la continuité de l'exercice des missions de sécurité et de tranquillité publiques et secondar temporairement la police municipale au-delà de la période estivale, la Ville de Saint-Jean d'Angély a la possibilité de procéder au recrutement d'assistants temporaires des agents de PM (ATPM).

C'est pourquoi, afin de permettre le recrutement d'un ATPM, il est proposé au Conseil municipal, de créer, pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2025, un emploi saisonnier d'adjoint technique à hauteur de 35/35^{ème}.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de valider les modifications énoncées ci-dessus ;
- de charger Mme la Maire et le Service de gestion comptable de Saint-Jean-d'Angély (SGC), chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération ;
- d'autoriser Mme la Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

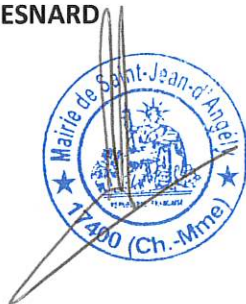
Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents qui seront nommés sont inscrits au budget.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de Madame le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (24) :

- **Pour : 24**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 1 (Pierre-Michel MARCH)**
- **Ne prend pas part au vote : 0**

**Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD**



**Le Secrétaire de séance,
Cyril CHAPPET**

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Annexe 1 à la délibération n° D9 du 25 septembre 2025

TABLEAU DES EFFECTIFS
AU 25/09/2025

Les postes sont considérés pourvus ou vacants, à la date du jour du conseil municipal.

I) EMPLOIS PERMANENTS

GRADES OU EMPLOIS PERMANENTS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
FILIÈRE ADMINISTRATIVE					
Directeur Général des Services	A	35,00/35 ^{ème}	1	1	0
Attaché principal	A	35,00/35 ^{ème}	4	3	1
Attaché	A	35,00/35 ^{ème}	4	2	2
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	B	35,00/35 ^{ème}	1	1	0
Rédacteur	B	35,00/35 ^{ème}	2	1	1
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	35,00/35 ^{ème}	11	8	3
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	35,00/35 ^{ème}	5	1	4
Adjoint administratif	C	35,00/35 ^{ème}	13	9	4

TOTAL

41

26

15

GRADES OU EMPLOIS PERMANENTS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
FILIÈRE TECHNIQUE					
Ingénieur principal territorial	A	35,00/35 ^{ème}	1	1	0
Ingénieur territorial	A	35,00/35 ^{ème}	1	1	0
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	B	35,00/35 ^{ème}	2	2	0
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	B	35,00/35 ^{ème}	3	1	2
Technicien	B	35,00/35 ^{ème}	2	2	0
Agent de maîtrise principal	C	35,00/35 ^{ème}	9	6	3
Agent de maîtrise	C	35,00/35 ^{ème}	5	4	1
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	35,00/35 ^{ème}	14	12	2
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	35,00/35 ^{ème}	15	4	11
Adjoint technique	C	35,00/35 ^{ème}	18	13	5
Adjoint technique	C	17,00/35 ^{ème}	1	1	0

TOTAL

71

47

24

GRADES OU EMPLOIS PERMANENTS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
FILIÈRE CULTURELLE					
Professeur d'enseignement artistique hors classe	A	16,00/16 ^{ème}	1	0	1
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	B	20,00/20 ^{ème}	2	2	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	B	18,00/20 ^{ème}	2	0	2
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	B	20,00/20 ^{ème}	2	2	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	B	18,00/20 ^{ème}	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	B	17,00/20 ^{ème}	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	B	12,50/20 ^{ème}	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	B	11,50/20 ^{ème}	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	B	10,00/20 ^{ème}	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	B	8,75/20 ^{ème}	1	0	1
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	B	8,00/20 ^{ème}	2	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	B	6,00/20 ^{ème}	1	0	1
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	B	05,00/20 ^{ème}	3	2	1
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	B	05,25/20 ^{ème}	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	B	03,00/20 ^{ème}	1	1	0
Attaché principal de conservation du patrimoine	A	35,00/35 ^{ème}	1	1	0
Attaché de conservation du patrimoine	A	35,00/35 ^{ème}	1	0	1
Bibliothécaire principal	A	35,00/35 ^{ème}	1	1	0
Bibliothécaire	A	35,00/35 ^{ème}	1	0	1
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 1 ^{ère} classe	B	35,00/35 ^{ème}	1	1	0

Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 2 ^{ème} classe	B	35,00/35 ^{ème}	3	3	0
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	B	35,00/35 ^{ème}	3	0	3
Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	C	35,00/35 ^{ème}	5	4	1
Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	C	35,00/35 ^{ème}	3	2	1
Adjoint du patrimoine	C	16,00/35 ^{ème}	1	1	0
Adjoint du patrimoine	C	35,00/35 ^{ème}	5	3	2

TOTAL

46

30

16

GRADES OU EMPLOIS PERMANENTS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
<i>FILIERE SPORTIVE</i>					
Conseiller des activités physiques et sportives (A.P.S) principal	A	35,00/35 ^{ème}	1	1	0
Conseiller des activités physiques et sportives (A.P.S)	A	35,00/35 ^{ème}	1	0	1

TOTAL

2

1

1

GRADES OU EMPLOIS PERMANENTS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
<i>FILIERE SECURITE</i>					
Chef de service de police municipale principal de 1 ^{ère} classe	B	35,00/35 ^{ème}	1	0	1
Chef de service de police municipale principal de 2 ^{ème} classe	B	35,00/35 ^{ème}	1	0	1
Chef de service de police municipale	B	35,00/35 ^{ème}	1	0	1
Brigadier-chef principal	C	35,00/35 ^{ème}	6	3	3
Brigadier-chef	C	35,00/35 ^{ème}	1	0	1

TOTAL

10

3

7

GRADES OU EMPLOIS PERMANENTS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
<i>FILIÈRE SOCIALE</i>					
Assistant socio-éducatif exceptionnel	A	35,00/35 ^{ème}	1	1	0

TOTAL

1

1

0

GRADES OU EMPLOIS PERMANENTS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
<i>FILIÈRE ANIMATION</i>					
Animateur principal de 1 ^{ère} classe	B	35,00/35 ^{ème}	1	1	0

TOTAL

1

1

0

TOTAL GENERAL DES POSTES PERMANENTS	172	109	63
-------------------------------------	-----	-----	----

II) EMPLOIS CONTRACTUELS NON PERMANENTS

EMPLOIS DES AGENTS CONTRACTUELS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
Remplacement saisonnier	C	35,00/35 ^{ème}	1	0	1
Renfort saisonnier équipe culture week-end + saison haute	C	08,00/35 ^{ème}	2	0	2
Renfort adjoint technique (Conducteur de bus)	C	06,50/35 ^{ème}	1	1	0
Renfort saisonnier Tour de l'Horloge – saison haute	C	03,00/35 ^{ème}	1	0	1
Renfort saisonnier Tour de l'Horloge – Journées du patrimoine	C	14,00/35 ^{ème}	1	0	1
Contrat d'apprentissage	CDD de droit privé	35,00/35 ^{ème}	3	0	3
Contrat « Parcours Emploi Compétences » - PEC	CDD de droit privé	35,00/35 ^{ème}	17	2	15
Adjoint technique sur la fonction d'Agent temporaire de Police municipale	CDD saisonniers	35,00/35 ^{ème}	1	0	1

TOTAL

27

3

24

III) POSTES HORS STATUT SALARIE

EMPLOIS NON PERMANENTS DES AGENTS CONTRACTUELS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
Stagiaire (durée de stage : 4 mois)	Statut étudiant	35,00/35 ^{ème}	1	0	1
Service civique	Volontariat	35,00/35 ^{ème}	3	0	3

TOTAL

4

0

4

TOTAL GENERAL DES POSTES NON PERMANENTS

31

3

28

TOTAL GENERAL DES POSTES AFFECTÉS A LA COMMUNE

203

112

91